



AAE

L'AAE ou animateur assistant d'équitation est un titre à finalité professionnelle de niveau V délivré par la Fédération Française d'Équitation. Il permet d'initier les enfants à l'équitation contre rémunération sous la responsabilité d'un enseignant diplômé. L'AAE choisit une des dominantes suivantes : poney, cheval, équitation d'extérieur.

COMPÉTENCES ACQUISES

- Animer des séances d'équitation,
- Assurer la sécurité des pratiquants,
- Contribuer à l'organisation, la promotion et l'animation des activités du centre équestre,
- Assurer les soins courants et le travail des équidés dont il a la charge,
- L'AAE peut être considéré comme une préformation au BPJEPS pour permettre au candidat de se mettre au niveau technique à cheval et de tester ses motivations au métier d'enseignant.



CONTENU DE LA FORMATION

L'AAE s'articule autour de 6 modules :

- Animation / Communication / Pédagogie
- Équitation / Travail à pied,
- Connaissances, soins, entretien des chevaux et des installations,
- Environnement institutionnel et réglementaire,
- Stage de mise en situation professionnelle.



PROFIL

Je suis passionné d'équitation et j'aimerais pourquoi pas en faire mon métier,

Je souhaite travailler les week-ends et vacances scolaires,

Je souhaite participer à la vie de mon club .

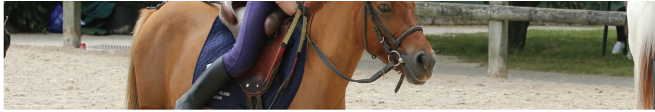
PLANNING DE FORMATION

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une entreprise sous couvert d'un tuteur.

En apprentissage dès 16 ans – 2 jours en centre de formation, 3 jours en entreprise.

En alternance non rémunérée dès 18 ans – 3 jours en centre de formation, 2 jours en entreprise.





AAE AU CREIF

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 16 ans révolus et être titulaire du Galops® 5 pour la formation en apprentissage,
Avoir 18 ans révolus et être titulaire du Galops® 6 pour la formation non rémunérée,
Être titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité,
Être détenteur de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSCI (Prévention et Secours Civiques niveau I),
Signer un contrat de formation avec un centre de formation agréé par la FFE.

L'AAE EN APPRENTISSAGE, UN PREMIER PAS VERS LE BPJEP ?

Le Comité Régional d'Équitation d'Ile de France propose une formation au diplôme d'AAE pour permettre aux « jeunes » d'avoir une approche technique et pédagogique du métier d'enseignant et d'animer des séances d'équitation contre rémunération.

Premier pas dans la vie active, le diplôme d'AAE en apprentissage propose une réelle expérience en offrant une totale immersion dans la vie en entreprise pendant 1 an.

C'est également un avantage pour l'employeur puisqu'il bénéficie :

- Exonération de charges
- Aides CNDS / TPE Apprenti
- Crédit d'impôt
- Prime à l'apprentissage

Contactez le CREIF pour connaître la liste des centres agréés AAE en apprentissage.

